

Île-de-France, Paris
Paris 18e arrondissement
187 rue Ordener, 189 rue Ordener

Montmartre aux artistes

Références du dossier

Numéro de dossier : IA75000334
Date de l'enquête initiale : 2018
Date(s) de rédaction : 2018
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale ateliers d'artistes en Ile-de-France
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : atelier, immeuble à logements
Genre du destinataire : d'artiste
Destinations successives : atelier, immeuble à logements

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2018, A101, 38

Historique

La première réalisation d'Adolphe Thiers (1878-1957) [*Archives Nationales, AJ52 412 Thiers, Adolphe (24 mars 1878)-dossier personnel*], architecte et ancien élève de l'École des Beaux-Arts, se trouve sur la rive gauche de Paris. En 1923, il construit 5 hôtels particuliers sur un terrain lui appartenant entre les numéros 17 à 23 rue Leconte-de-Lille dans le 16e arrondissement [*Archives de Paris, VO11 1802, Permis de construire 17-23 rue Leconte de L'Isle accordés le 19 juillet 1923*]. Sur les plans, datés de 1922, figurant aux permis de construire, Thiers y est mentionné comme architecte au 56 rue de Rome à Paris. L'un de ces hôtel (celui se trouvant au n°23) et appartenant à M.Desèvres dispose d'un atelier au 2ème étage [*La Construction Moderne n°46, 15 novembre 1925, pl.25-28, p.78-81*]. L'ensemble adopte des caractéristiques qui seront régulièrement reprises par Thiers pour ses réalisations postérieures : organisation symétrique des façades recouvertes de brique rouge, plan en U jouant des espaces ménageant des points de vue vers les bâtiments construits en milieu de parcelle, toits terrasses.

La même année, l'architecte va obtenir de la Ville de Paris un terrain de 2590m² à l'angle de l'avenue Junot et de la rue Simon Dereure qu'il lotit progressivement d'immeubles et d'hôtels particuliers destinés à des artistes et dotés d'ateliers. Très introduit dans le milieu artistique auquel il participe par de nombreux envois au Salon, Thiers est proche du sculpteur Louis-Aimé Lejeune (1884-1969), Grand Prix de Rome, avec lequel il fonde en 1924 une association, Montmartre aux Artistes (fondée et présidée par Louis Lejeune et dont le siège se trouvait à son adresse, 22 rue Simon Dereure), souhaitant défendre le droit des artistes à pouvoir disposer d'un lieu de création et voulant maintenir à Montmartre une population qui s'exile faute de moyens [*BMO, 26-27 mai 1922, « Rapport de M. Victor Perrot au nom de la 1ère sous-commission, sur une proposition de sauvegarder des espaces libres à Montmartre »*].

Dès le début des années 1920, face à la pression immobilière, associations et élus municipaux se mobilisent pour tenter de préserver à Montmartre des espaces réservés aux artistes et s'opposent parfois à ce sujet au Conseil Municipal. C'est en 1925 qu'il réalise une première opération pour le compte précisément de Louis-Aimé Lejeune: deux hôtels particuliers au 28 et 30 avenue Junot [*Archives de Paris, VO11 1658. Dossier voirie du n°28 à la fin. Louis Lejeune est désigné comme propriétaire du terrain. L'hôtel est inscrit MH (1982/09/01). VO13 0285. Permis de construire accordé le 29 août 1925 M. Lejeune, propriétaire*]. En 1928, cet hôtel n'appartient déjà plus à Louis Lejeune, mais à Mme Agnaud. Le n°28 (aussi désigné comme 22 rue Simon Dereure) abrite l'hôtel particulier du sculpteur, un bâtiment de deux étages sans atelier mais sur le plan duquel un vaste espace au premier étage désigné comme « galerie ». Louis Lejeune possède également l'hôtel mitoyen, érigé au 30 de l'avenue Junot qu'il consacre à sa pratique. Il s'agit d'un bâtiment à un étage avec un grand atelier

et également un atelier plus petit réservé aux praticiens . Sur ce même terrain, Thiers réalise au 24 et 26 avenue Junot deux hôtels particuliers dont les grandes verrières visibles depuis la rue montrent qu'ils étaient également destinés à des artistes. Devenu un personnage important de la vie "montmartroise" et ayant acquis une réelle expérience en matière de construction d'ateliers, Adolphe Thiers, qui vient d'achever la construction du Théâtre des Nouveautés et la reconstruction du Moulin Rouge, va construire en 1928 au 36 avenue Junot pour le compte de la « Société Nationale de Construction » [Archives de Paris, VO 13 285, Permis de construire accordé le 18 août 1928 à M.Leclercq, administrateur de la Société Nationale de Construction, 77 rue de Lourmel, 15^e. Les plans d'A.Thiers datent de 1925], un ensemble d'ateliers logements. Sur une parcelle complexe, une trentaine d'ateliers sont répartis dans quatre bâtiments, tous orientés au Nord. Dans une sorte de préfiguration de ce que sera Montmartre aux artistes. Enfin en 1930, Adolphe Thiers acquiert un autre terrain communal au 7 avenue Junot pour y construire 10 ateliers logements. Cette vente est assortie de la condition d'une possible cession ultérieure de ces ateliers à la Ville qui souhaite en contrôler le prix .

L'aventure de Montmartre aux Artistes :

C'est dans ce contexte de prise de conscience des difficultés rencontrées par les artistes que le conseiller municipal Jean Varenne (1877-1927), militant de la SFIO, conseiller municipal du 18^e arrondissement de Paris, membre de la Commission du Vieux Paris et fervent défenseur de la vie culturelle montmartroise va organiser le montage financier et juridique qui préside à la naissance de la Cité [Archives de Paris : 1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937].

Sur un terrain de 5000m² acquis par la Ville de Paris en 1921 au 189 rue Ordener pour y faire construire un groupe d'habitations à Bon Marché et communément désigné comme "le maquis de la rue Ordener", Jean Varenne va imposer son projet de Cité d'Artistes. Il expose ses intentions à l'association "Montmartre aux Artistes", avec laquelle il partage une communauté d'engagement en faveur des artistes et remporte l'adhésion de deux de ses membres les plus éminents : Adolphe Thiers et Louis-Aimé Lejeune son président [« Habitations pour artistes", L'Architecture usuelle n°202, 1925, supplément n°10, p.13 à.15]. Ceux-ci acceptent de modifier les statuts de l'association pour la transformer en société d'habitation à bon marché privée, seule condition pour pouvoir construire sur le terrain municipal de la rue Ordener. Déposés le 18 novembre 1924, ces nouveaux statuts permettent à la société désormais appelée Société anonyme immobilière « Montmartre aux artistes », d'obtenir, le 23 décembre, un prêt pour poursuivre son projet de construction sous réserve que celui-ci soit accepté par la Ville de Paris. Si la société a désormais la certitude de disposer d'un terrain cédé par la Mairie de Paris à la société pétitionnaire selon un contrat établi en 1924 [Archives de Paris, VO12 413 PC 187-193 rue Ordener], le projet est soumis à la validation de l'administration municipale et sa non-conformité avec la réglementation propre aux HBM va aboutir à de nombreux refus. Le premier intervient le 23 juin 1926, au motif que le projet présenté ne comprend que des logements dotés d'ateliers alors qu'il est attendu que ceux soient minoritaires. En novembre 1928, un nouveau projet décrit 235 logements et 45 ateliers complètement indépendants. D'après les plans, coupes et élévations, les immeubles à édifier consistent en deux bâtiments. Un en bordure immédiate de la rue Ordener et l'autre situé en arrière, comprenant trois ailes perpendiculaires au premier et reliées entre elles. Désormais conforme aux prescriptions réglementaires propres aux HBM, ce projet reçoit un avis favorable et la garantie municipale est accordée [BHDV, Procès-Verbal n°228, 31/12/1928-1/01/1929]. Un prêt de 7 954 416 francs est également consenti à "Montmartre aux Artistes", sous réserve que la société ne consente pas d'hypothèques sans l'autorisation de la Ville [BHDV, BMO 15/09/1929].

Après de nombreuses difficultés, le permis de construire (qui a été refusé plusieurs fois car les plans étaient incomplets ou insuffisants) est accordé le 28 octobre 1930 [Archives de Paris, VO12 413 PC 187-193 rue Ordener] et fait seulement état du premier bâtiment. L'objet du permis décrit la construction d'un bâtiment de 3 étages, en arrière d'un mur de clôture. Ces hésitations dans la programmation et surtout un contexte de forte augmentation des coûts de la construction obligent la Ville de Paris à accorder deux prêts supplémentaires à la Société. En 1931, à deux reprises, la garantie municipale pour un emprunt de 671 800 francs puis de 5 400 000 francs à la Caisse des Dépôts et Consignations est accordée [BHDV, PV du Conseil Municipal 10 juillet 1931 et PV du Conseil Municipal 31 décembre 1931] . Les deux bâtiments sur cour, bien qu'ayant été édifiés entre 1930 et 1932, n'obtiennent un permis de construire que le 25 novembre 1933. Il spécifie « 2 constructions de 7 étages à l'intérieur de la propriété (ce permis a également été refusé plusieurs fois) . Les premiers habitants s'installent dès le mois d'avril 1932, les 3 bâtiments existent mais sont loin d'être achevés. Les artistes vont avoir une carte de sociétaire pour les loyers. C'est une sorte de certificat d'action qui leur garantit de devenir propriétaire au bout de dix ans mais cette anticipation d'achat, révélatrice d'une volonté d'engagement collectif, se révèle un échec. Immédiatement, d'importantes tensions voient le jour entre la société immobilière et les locataires et se concluent à plusieurs reprises par l'évacuation de certains occupants par la police. Le 25 juillet 1934 débute une grève des loyers dans la Cité, premier épisode d'un scandale qui éclate en 1936. Accusant depuis leur installation la Société Immobilière de ne pas respecter la réglementation sur les habitations à bon marché, les locataires vont dès lors régulièrement mobiliser la presse et alerter l'opinion publique. Un article de l'Action Française [L'Action Française Paris 29/07/1934, p. 2] fait état d'une lettre adressée par un groupe d'artistes, au nom des 180 locataires à Louis Marin, ministre de la Santé publique. Ce courrier détaille les nombreuses irrégularités qui entourent la réalisation. En particulier, le fait que le permis de construire ait été accordé sur la base d'un plan truqué, délibérément présenté en 1928 au Conseil Municipal et à la Commission des Prêts et ne correspondant pas à la construction finalement réalisée [Archives de Paris : 1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937]. L'artifice est détaillé dans un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du

11 juin 1928 où figure le plan truqué que la société a présenté et dans lesquels des salles communes d'une hauteur normale remplacent les ateliers prévus aux plans précédemment soumis à la commission des prêts].

En effet, les logements sans ateliers n'ont jamais existé rue Ordener et ont été imaginé uniquement pour se conformer aux normes des Habitations à Bon Marché. Entre autres choses, il particulièrement reproché à la Société de louer les logements plus cher que les barèmes prévus pour les HBM et de procéder à l'expulsion d'artistes au chômage.

Plus généralement, c'est le dévoiement de l'idée initiale de Cité d'artistes, destinée à une population fragile qui est pointé du doigt. L'absence de contrôle exercé par la Ville sur cette opération, les dissimulations de la Société Immobilière débouche sur l'ouverture d'une affaire judiciaire. La Ville découvre alors que 3 bâtiments ont été construits au lieu des deux prévus et que tous les logements sont pourvus d'un atelier. Une information est lancée contre X, pour escroquerie, par la Ville de Paris [Archives de Paris : 1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937]. Convaincue de fraude, la Société est dissoute et déclarée en faillite. Il faut attendre 1938 pour que les trois immeubles soient rachetés par la Ville [BHDV, BMO, 20/07/1938] et leur gestion, à la demande de René Berthier conseiller municipal du 18e arrondissement, confiée à l'Office Public des Habitations à Bons Marchés de la Ville de Paris (OPHBM) de la Ville [BHDV, BMO, 11/03/1938]. L'Office reprend la gestion d'immeubles inachevés, de cours boueuses, d'ateliers sans confort, au chauffage déficient. Un crédit global de 750 000 francs est accordé par la Ville pour effectuer des travaux qui seront interrompus pendant la guerre et reprendront ensuite [BHDV, BMO 7/09/1938, Délibération du 11 juillet 1936 décidant l'ouverture d'un crédit provisionnel pour travaux de mise en état d'habitabilité de l'immeuble]. L'entretien de la Cité " Montmartre aux Artistes" relève aujourd'hui du premier bailleur de la Ville de Paris, désigné depuis 2008 sous le nom de Paris Habitat-OPH et l'admission des artistes, qui doivent être inscrits à la Maison des Artistes, dépend d'une commission dans laquelle siège la Ville et la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC).

Période(s) principale(s) : 1ère moitié 20e siècle

Dates : 1930 (daté par travaux historiques), 1933 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Adolphe Thiers (architecte, signature)

Description

Le plan général de la Cité reprend un certain nombre de principes hygiénistes. La disposition parallèle des bâtiments séparés par des cours, les espaces de transitions (passages couverts ménagés aux extrémités de chacun des immeubles) favorisent la circulation de l'air. Répondant aux mêmes impératifs, le système de coursives ouvertes desservant chaque niveau, les cages d'escaliers hors œuvre et largement ouvertes participent également de cette volonté de réaliser un bâtiment dans lequel air et soleil s'introduisent et circulent.

La volumétrie générale de la Cité se signale par de nombreux emprunts au Mouvement Moderne : lignes courbes et incurvées, balustrades, coursives... Ce choix de la modernité, également à l'œuvre dans les toits terrasses qui couronnent chacun des immeubles, s'affiche de façon monumentale dans l'organisation et le décor de la façade sur rue. .

La Cité est située au n°189 de la rue Ordener (187-193 sur le permis de construire), sur une parcelle au centre de l'îlot. Seuls un muret et sa grille sont implantés à l'alignement de la rue Ordener. En effet, le bâtiment A sur rue offre un jeu de retrait de ces volumes, les ateliers s'orientent vers le Nord afin d'obtenir la meilleure lumière possible tout en mettant à profit l'espace de la parcelle. Afin de s'inscrire dans l'alignement de la rue, des espaces de transitions sont générés subtilement : jardinières, escaliers et patios entre la limite urbaine et le bâti. Sur le Bulletin d'alignement (28 mai 1930) il est indiqué que l'alignement « est déterminé par une ligne droite partant à gauche de l'encoignure droite de la rue Damrémont et passant à droite sur le mur de l'encoignure de la rue Vauvenargues ». Il est donc dans les normes et autorisé. L'ensemble s'organise en enfilade : 3 bâtiments et 3 cours s'alternent et se succèdent. Les 3 bâtiments ont une implantation identique. Chacun de ces bâtiments possède une face ouverte avec les grandes baies des ateliers-duplex et une façade fermée, tournée vers l'intérieur de l'îlot. Les cours communes sont recouvertes d'un enrobé en bitume, rouge ou gris. Des trottoirs ont été aménagés, bien que peu de voitures circulent.

Des jardinières sont présentes devant les bâtiments B et C, et côté Sud, il y a des petits jardins individuels.

Au sein du bâtiment A, les deux atriiums sont pensés comme des espaces ouverts à tous, ils sont recouverts de gravier et arborés. La volumétrie du bâtiment A, le plus ancien de la parcelle, sur la rue Ordener est de 3 ou 4 niveaux en duplex (soit 6 à 8 niveaux simples) selon les travées, sur un niveau de sous-sol. C'est le seul dont la façade principale, sur rue, soit en brique. Il mesure 76 mètres de long sur 10 à 22 mètres de profondeur. Les deux autres 2 bâtiments (B et C) sont de volumétrie identique (environ 72 mètres de long sur 9 mètres de profondeur) : 3 niveaux en duplex et 2 niveaux simples (soit 8 niveaux), sur un niveau de sous-sol.

Leurs façades sont recouvertes d'enduit de ciment peint en blanc.

La structure porteuse : Il s'agit d'une structure en béton armé, avec des poteaux porteurs (visibles dans les caves). Un remplissage en brique pour le bat.A et un remplissage en mâchefer (Le béton de mâchefer est un béton composé à partir de mâchefer, substance provenant du recyclage des scories de houilles (résidus de haut fourneau), pour les bats. B et C. Les travées sont larges de 5 mètres et les portées de 4 mètres. Le revêtement de la façade sur rue est en brique apparente, avec tous les linteaux appareillés également en brique. Les 5 autres façades sont recouvertes d'un enduit ciment peint en blanc. Les planchers sont des parquets sans joints, produit à base de sciure de bois et d'huile de lin, coulé sur la chape de béton. Hygiéniques et bons marchés, leur utilisation se répand à l'époque dans tous les programmes économiques de type HBM. .

L'entrée principale de la Cité se situe au centre de la façade sur rue, via un hall monumental qui permet le contrôle de tous les accès de la Cité. On y pénètre par 3 grandes portes en fer forgé témoignant d'un travail de ferronnerie d'art. Ces portes sont surmontées de verrières en verre transparent. Le sol est recouvert de mosaïque à motifs stylisés. Le hall se compose de deux niveaux séparés par un quelques marches. Un important décor de mosaïque couvre le sol et la partie basse des murs. Seul le faux plafond n'est pas d'origine. Ce hall distribue les ateliers du rez-de-chaussée et les atriums et s'ouvre sur la première cour. Celle-ci donne accès aux deux cages d'escaliers qui distribuent les différents niveaux d'ateliers par des coursives extérieures de part et d'autre de la façade Nord (les ascenseurs ont été installés tardivement). Cette même cour permet de traverser le bâtiment B via deux couloirs d'entrée traversant, qui s'ouvrent sur une seconde cour et sur les circulations verticales du bâtiment B. On retrouve le même principe pour le bâtiment C qui clôt le parcours sur une cour et des petits jardins. Une seconde entrée à l'Est, sur la rue, traverse les 3 bâtiments successifs. C'est une entrée prévue dès l'origine pour les voitures. Des cours se trouvent donc entre chaque bâtiment, leur premier usage est distributif. Elles permettent à la fois d'accéder aux espaces de distribution et de circulation des piétons et des véhicules. Les cours sont aussi partiellement des espaces verts que les habitants s'approprient. Ce sont des espaces de respiration, à l'abri de la ville, qui diffèrent selon leur orientation. Du côté des ateliers, il s'agit d'un traitement urbain, les jardinières sont surtout là pour leur valeur esthétique. A l'inverse du côté des coursives, on trouve des jardins privatifs ou collectifs. Il existe beaucoup d'interaction entre l'intérieur et l'extérieur dans la Cité. En la traversant, se révèle une véritable mise en scène qui joue des espaces révélés, cachés, privatifs, ou publics. Pour cela, de nombreux points de vue sont ménagés pour donner une impression d'espace. Le gabarit du bâtiment correspond au règlement d'urbanisme de 1902 qui impose une façade dont la hauteur ne doit pas dépasser 20m. Ces dispositions expliquent que les derniers niveaux ne soient pas des duplex mais en simple hauteur et en retrait.

Les façades et décors : La façade du bâtiment principal, la plus ornée, mélange un style propre aux HBM (et en particulier le recours à la brique) et des références au style Arts Déco contemporain de sa construction. Régie par une rigoureuse organisation symétrique, la façade échappe à un alignement trop strict du côté de la rue en alternant les retraits et les perspectives ouvertes sur les espaces intermédiaires que sont les atriums via les arcades. Réalisée en brique de parement monochrome, la façade se caractérise par un traitement soigné : arcs cintrés aux archivoltas multiples de briques clavées et appareil en damier. Une frise de motifs géométriques en saillie couronne le rez-de-chaussée. Si les étages supérieurs se caractérisent par une absence totale d'ornement, le nom de la cité « Montmartre aux Artistes », formé par des briques disposées verticalement entre les deux premiers niveaux de verrières, se détache de l'ensemble au-dessus d'un linteau blanc, agissant comme un signal. Le recours à la brique connaît dans le quartier un précédent célèbre puisque c'est le choix retenu par Henri Sauvage pour l'immeuble de la rue Trétaigne en 1904 .

Ici, cette façade se décompose en 15 travées de 6 à 8 niveaux et présente, au-dessus de son niveau de cave : un soubassement de béton enduit qui fait le lien entre le niveau de la rue et le niveau du rez-de-chaussée, caractérisé par la présence d'un escalier au centre des 3 travées centrales permettant d'accéder au hall d'entrée. Un rez-de-chaussée caractérisé par la présence de 8 arcades (la plus importante étant celle qui enjambe le passage pour voiture côté Est). Deux arcades ouvrent sur le chacun des atriums situés aux extrémités de la façade, 3 arcades centrales marquent l'entrée dans la Cité. Deux grandes baies vitrées en métal qui correspondent à la double hauteur d'un atelier se trouvent de part et d'autre de la façade. Soulignons que la menuiserie de toutes les grandes baies est en métal et date de la construction de la Cité. Il s'agit d'un profil industriel à grands carreaux de dimension 4mx3m. Les deux vantaux centraux de la partie supérieure sont ouvrants Ici chaque étage correspond donc à un double niveau et les petites fenêtres à un niveau simple. Ce jeu de niveau confère une dimension monumentale à cette façade. 2 ou 3 étages carrés selon les travées. Les niveaux sont soulignés par un large bandeau en enduit blanc qui marque la verticalité de la façade. Chaque travée est identique et se caractérise par une baie d'atelier. Le bâtiment est recouvert d'un toit terrasse. Les corniches sont soulignées par un bandeau blanc plus épais et un bandeau saillant en béton.

En revanche, les bâtiments B et C ont une typologie plus modeste. La façade Sud sur cour contraste avec la façade d'honneur. Elle n'est en effet plus en brique mais recouverte d'un enduit de ciment blanc. La volumétrie est moins marquée et les travées moins lisibles car l'accent est mis sur les lignes horizontales. Il n'est plus question ici d'échelle monumentale, on ne peut plus lire les différences de niveaux car chaque étage est marqué. On compte donc 6 à 8 étages sur cette façade. Deux travées se démarquent, il s'agit de celles où se trouvent les cages d'escalier ouvertes et marquées par des percements à chaque étage. Un soubassement suggéré par une peinture grise (1m de hauteur) Un rez-de-chaussée caractérisé par la présence (Est-Ouest) d'un porche pour l'entrée des voitures, d'une double porte formant passage vers l'atrium, d'une cage d'escalier, de 3 arcades, au centre, ouvrant sur le hall de l'entrée, à nouveau une cage d'escalier, et un passage vers le second atrium. Un auvent de béton couronne les 3 arcades du hall et deux autres protègent l'accès aux cages d'escaliers. 5 ou 7 étages selon les travées. Chaque étage dispose d'une coursive pourvue d'un garde-corps en métal peint en gris. Cette coursive distribue les logements accessibles par des portes palières. Entre chaque coursive, un coffrage a été apposé postérieurement, et est destiné à cacher les réseaux. Ce coffrage se trouve entre le niveau des portes palières et des baies des ateliers logements. Le bâtiment est recouvert d'un toit terrasse Les corniches sont soulignées par un bandeau blanc, plus épais et un bandeau en saillie recouvert par un coffrage en aluminium (postérieur).

Bâtiments B et C : Ces deux bâtiments sont sensiblement identiques.

Façade Nord : L'ensemble est composé de 15 travées pour le bâtiment B et de 14 travées pour le bâtiment C, sur 8 niveaux (3 niveaux en duplex et 2 niveaux simples). Soubassement signalé par de la peinture grise (1m de hauteur). Un rez-de-

chaussée caractérisé par la présence d'un porche pour le passage des véhicules, de 4 grandes baies d'ateliers correspondant à 2 niveaux, un passage menant à la cage d'escalier, 3 baies d'ateliers, un second passage vers la seconde cage d'escalier, 5 baies d'ateliers (4 pour le bâtiment C). Sur le bâtiment B, on note la présence d'un auvent en béton, accolé à la façade, surmontant chaque passage. 2 étages carrés en duplex. Chaque travée est identique et se caractérise par une baie d'atelier. 2 niveaux simples, en retrait. Chaque travée est identique et se caractérise par une baie dont la hauteur correspond à la moitié d'une grande baie. Un toit terrasse. Les corniches sont soulignées par un bandeau blanc, plus épais et par un bandeau saillant en béton, protégé par une de l'aluminium. Les façades sont couvertes d'un enduit blanc. Les appuis de fenêtres sont en ciment, peint en blanc. Façade Sud : Les façades Sud sont très similaires à la façade Sud du bâtiment A, bien que leur volumétrie soient plus lisses. Contrairement à la façade Nord, les derniers niveaux ne sont pas en retrait. Un soubassement signalé par de la peinture grise (1m de hauteur). Un rez-de-chaussée caractérisé par la présence (d'Est en Ouest) d'un porche pour l'entrée des voitures, d'une alternance de fenêtres de tailles différentes et de portes palières. Seules les 2 cages d'escalier possédant des ouvertures viennent interrompent la façade. 7 étages carrés. Comme sur le bâtiment A, on observe une alternance de coursive et de bandeau. Un toit terrasse, les corniches sont soulignées par un bandeau blanc, plus épais et par un bandeau saillant en béton, protégé par une de l'aluminium. Les façades sont couvertes d'un enduit blanc. Les appuis de fenêtres sont en ciment, peint en blanc.

Les espaces intérieurs : typologie des ateliers

La Cité se caractérise par le recours à un programme hybride entre logement et habitation. On compte en tout 184 ateliers répartis comme suit : dans le bâtiment A, 8 ateliers logements en rez-de-chaussée de 80 à 140m² ainsi que 37 ateliers logements d'environ 60m² répartis dans les étages. Les bâtiments B et C comptent 72 et 67 ateliers logements de 45 à 60 m² pour les duplex et de 30 à 40m² pour ceux à simple niveaux. Au regard de ces différences, on peut faire la distinction entre les ateliers situés au rez-de-chaussée du bâtiment A qui s'apparentent plutôt à de véritables appartements contrairement à tous les autres logements dans lesquels l'atelier représente jusqu'à la moitié de la surface totale et qui sont à envisager davantage comme des « unités ». Dans les bâtiments B et C, la partie logement a été plutôt négligée, cela correspond à une période de construction plus modeste. Tous les ateliers sont traversant Nord-Sud, avec l'espace de l'atelier orienté au Nord. Hormis deux ateliers au rez-de-chaussée du bâtiment A qui prennent leur lumière via les patios et disposent de 5,5m de hauteur sous plafond. Deux typologies se distinguent : celle de l'appartement qui possède 2 à 3 chambres (valable pour 7 appartements situés au rez-de-chaussée du bâtiment A). Les 117 logements restant relèvent d'une typologie d'ateliers d'artistes beaucoup plus commune et modeste. Ils sont proches de ce qu'avait proposé Thiers pour la Cité du 36 avenue Junot. Pour ces ateliers, l'accès se fait par une coursive extérieure. La cuisine est au niveau de l'espace de l'atelier, qui dispose soit d'une double hauteur soit d'un niveau simple. En général, dans le cadre de la double hauteur la chambre et la salle de bain sont à l'étage. Intentionnellement, il n'y a aucune cloison à l'intérieur des ateliers pour que les locataires puissent s'organiser à leur gré. Les ateliers sont séparés les uns des autres par des cloisons en mâchefer, qui insonorisent mal et chaque atelier possède son propre chauffage au gaz. Evolution et transformation : Disparition de la salle commune que les résidents avaient installée au rez-de-chaussée du bâtiment B (pour faire 3 ateliers logements de plus). Dans les plans d'Adolphe Thiers, ce lieu figurait au bâtiment A mais n'a pas été conservé. Travaux entrepris par le bailleur à partir de 1997 : remise à niveau de confort et de sécurité. Les travaux de rénovations des logements ont été financés par l'Etat grâce à la procédure Palulos.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé, enduit ; brique creuse, appareil en damier

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 5 étages carrés, rez-de-chaussée, sous-sol

Couvrements : dalle de béton

Élévations extérieures : élévation ordonnancée sans travées

Type(s) de couverture : terrasse

Escaliers : escalier dans-oeuvre

Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Décor

Techniques : céramique, ferronnerie, mosaïque

Représentations : ornement géométrique

Précision sur les représentations :

Ici intégrer Texte Décor

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune (La cité Montmartre aux artistes appartient à la ville de Paris et est gérée par son opérateur, Paris Habitat.)

Références documentaires

Documents d'archive

- **Thiers, Adolphe (24 mars 1878-)-dossier personnel**
AJ52 412 Thiers, Adolphe
(24 mars 1878-)-dossier personnel
Archives nationales, Paris : AJ52 412
- **Permis de construire 17-23 rue Leconte de L'Isle**
Archives
de Paris, VO11 1802, Permis de construire 17-23 rue Leconte de L'Isle accordés
le 19 juillet 1923
Archives de Paris : VO11 1802
- **Bulletin municipal officiel, 7 juillet 1923 et 14 juillet 1923**
BHDV, Bulletin municipal officiel, 7
juillet 1923 et 14 juillet 1923
- **« Rapport de M.Victor Perrot au nom de la 1ère sous-commission, sur une proposition de sauvegarder des espaces libres à Montmartre »**
Bulletin municipal officiel, 26-27 mai 1922, « Rapport de M.Victor Perrot au nom de la 1ère sous-commission, sur une proposition de sauvegarder des espaces libres à Montmartre »
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Dossier voirie du n°28 à la fin**
VO11 1658. Dossier voirie du
n°28 à la fin. Louis Lejeune est désigné comme propriétaire du terrain.
Archives de Paris : VO11 1658
- **Permis de construire accordé le 29 août 1925 à M.Lejeune, propriétaire**
VO13 0285. Permis
de construire accordé le 29 août 1925 à M.Lejeune, propriétaire.
Archives de Paris : VO13 0285
- **Dossier voirie du n°28 à la fin.**
VO11
1658 Dossier voirie du n°28 à la fin.
En 1928, cet hôtel n'appartient déjà plus à Louis Lejeune, mais à Mme Agnaud.
Archives de Paris : VO11 1658
- **Permis de construire accordé le 18 août 1928 à M.Leclercq, administrateur de la Société Nationale de Construction, 77 rue de Lourmel, 15e**
VO 13 285. Permis de construire
accordé le 18 août 1928 à M.Leclercq, administrateur de la Société Nationale de
Construction, 77 rue de Lourmel, 15e. Les plans d'A.Thiers
datent de 1925.
Archives de Paris : VO 13 285

- **Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937.**
1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937.
Archives de Paris : 1627 W 70
- **Permis de construire 187-193 rue Ordener**
VO11 413. Permis de construire 187-193 rue Ordener, bâtiment A- VO11 414. Permis de construire 189 rue Ordener, bâtiment B et C.
Archives de Paris : VO11 413 -414
- **Procès-Verbal n°228**
Procès-Verbal n°228, 31/12/1928-1/01/1929
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Bulletin municipal officiel, 15/09/1929.**
Bulletin municipal officiel, 15/09/1929.
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Permis de construire 187-193 rue Ordener.**
VO12 413 Permis de construire 187-193 rue Ordener.
Archives de Paris : VO12 413
- **Procès verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 1931**
Procès verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 1931
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Procès verbal du Conseil Municipal du 31 décembre 1931**
Procès verbal du Conseil Municipal du 31 décembre 1931.
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937**
1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937. L'artifice est détaillé dans un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 11 juin 1928 où figure le plan truqué que la société a présenté et dans lesquels des salles communes d'une hauteur normale remplacent les ateliers prévus aux plans précédemment soumis à la commission des prêts.
Archives de Paris : 1627 W 70
- **Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine**
Archives de Paris : 1627 W 70. Rapport au Tribunal de Première Instance de la Seine, 1937
Archives de Paris : 1627 W 70
- **Bulletin municipal officiel, 20/07/1938**
Bulletin municipal officiel, 20/07/1938
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Bulletin municipal officiel, 11/03/1938.**
Bulletin municipal officiel, 11/03/1938.
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris
- **Bulletin municipal officiel 7/09/1938**

Bulletin municipal officiel 7/09/1938. Délibération du 11 juillet 1938 décidant l'ouverture d'un crédit provisionnel pour travaux de mise en état d'habitabilité de l'immeuble.
Bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris

- **Procès-Verbal de la Commission de l'habitation, séance du 9 mars 1939**
Archives
de Paris Habitat, Procès-Verbal de la Commission de l'habitation, séance du 9 mars 1939.

Bibliographie

- **« La construction de brique et le logement populaire », Architecture de brique en Ile-de-France 1850-1950**
Le Bas
(A), « La construction de brique et le logement populaire », Architecture de brique en Ile-de-France 1850-1950, Paris, Somogy Editions d'arts, 2014, pp. 183-209
- **Montmartre aux artistes**
Alice Chevillard, Montmartre aux artistes, Mémoire-projet de fin d'études sous la direction de Pierre-Antoine Gatier, D.S.A Architecture et Patrimoine, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, juin 2013, 117 pages (tapuscrit non publié)
- **Montmartre aux artistes**
Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris, Fascicule historique réalisé par Pierre Saddy, Imprimerie de l'OPAC, Paris 1995 [conservé à la documentation du service de l'Inventaire]

Périodiques

- **La Construction Moderne**
La
Construction Moderne n°46, 15 novembre 1925, pl.25-28, p.78-81
- **Le Petit Parisien**
Le
Petit Parisien, 25 décembre 1923, numéro 17101
Bibliothèque nationale de France, Paris
- **« Habitations pour artistes », L'Architecture usuelle n°202**
« Habitations
pour artistes », L'Architecture
usuelle n°202, 1925, supplément n°10, p.13 -15
Bibliothèque nationale de France, Paris
- **L'Écho de Paris , 26.09.1934**
L'Écho
de Paris (Paris 1884). 26/09/1934, p.2
Bibliothèque nationale de France, Paris
- **L'Humanité, 26.09.1934**
L'Humanité
(Paris), 26/09/1934, p.1
Bibliothèque nationale de France, Paris
- **L'Action Française, 29.07.1943**

L'Action
Française (Paris 1908). 29 /07/1934, p. 2.
Bibliothèque nationale de France, Paris

- **L'Architecte**

L'Architecte
n°3, 1933, p.39-40. Le
projet et les plans sont présentés dans leur état actuel.
Bibliothèque nationale de France, Paris

- **Comoedia**

Comoedia, *Nouvelles au fusain*, 6 juin 1924, p.4
Bibliothèque nationale de France, Paris

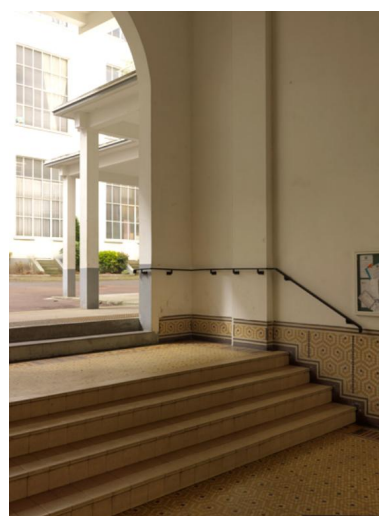
Illustrations



Elevation de la façade rue Ordener
Phot. Stéphane Asseline
IVR11_20187500055NUC4A



Elevation de la façade
principale sur cour
Phot. Stéphane Asseline
IVR11_20187500056NUC4A



Détail des marches conduisant
du hall à la première cour
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500046NUC4A



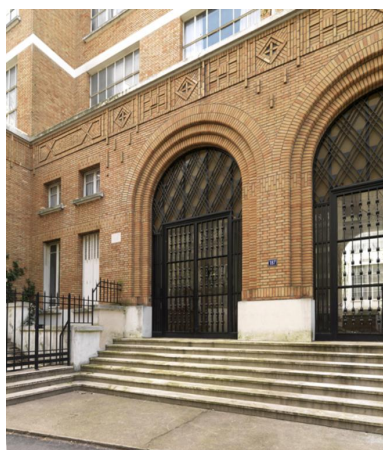
Vue générale de la façade côté rue
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500037NUC4A



Vue rapprochée du bâtiment central
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500038NUC4A



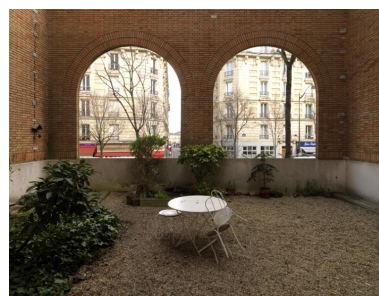
Vue du pavillon latéral
prise depuis la rue
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500039NUC4A



Vue de la porte située à gauche de l'entrée principale
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500040NUC4A



Vue de l'extrémité gauche de la façade principale
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500041NUC4A



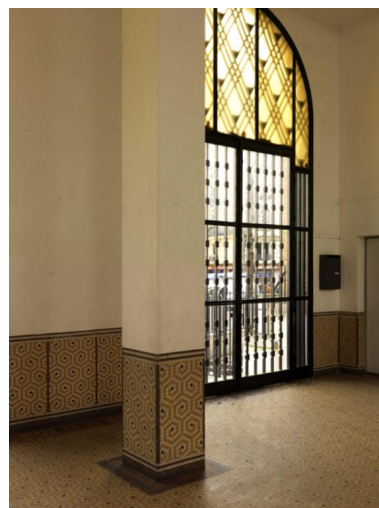
Vue intérieure du patio situé à l'extrémité gauche du bâtiment
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500042NUC4A



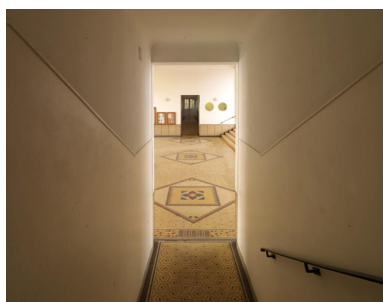
Vue intérieure du patio situé à l'extrémité droite du bâtiment
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500043NUC4A



Hall d'entrée (côté droit)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500044NUC4A



Face interne d'une des portes fermant la façade principale
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500045NUC4A



Vue du pavement du hall d'entrée
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500047NUC4A



Vue des coursives (arrière du bâtiment principal)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500048NUC4A



Vue des toits sur pilotis protégeant les accès aux escaliers du bâtiment principal
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500049NUC4A



Vue des toits sur pilotis (côté droit)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500050NUC4A



Vue des verrières des
 ateliers de sculpteurs
 (batiment central, côté droit)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500051NUC4A



Vue de la cour reliant le bâtiment
 principal au bâtiment central
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500052NUC4A



Vue des coursives du bâtiment
 C et de la cour boisée
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500053NUC4A



Vue de la dernière cour
 (bordant le bâtiment C))
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500054NUC4A



Vue de la dernière
 cour (bâtiment C) (2)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500006NUC4A



Vue prise depuis les coursives
 du bâtiment A (3e étage)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500001NUC4A



Vue prise depuis les coursives du
 bâtiment principal (3e étage) (2)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500002NUC4A



Vue des verrières du bâtiment
 central (B) prise depuis les
 coursives du bâtiment A
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500003NUC4A



Vue des coursives du bâtiment A
prise depuis le toit du bâtiment B
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500004NUC4A



Mention de la répartition des
ateliers (escalier bâtiment A)
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500005NUC4A



Toit terrasse du bâtiment A
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500007NUC4A



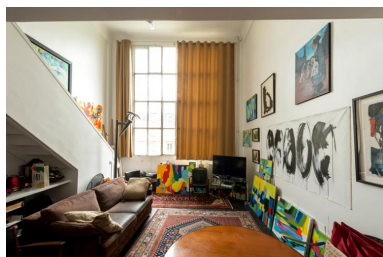
Toit terrasse et verrière du
dernier étage du bâtiment A
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500008NUC4A



Entrée de l'atelier-logement situé
sur le toit terrasse du bâtiment A
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500010NUC4A



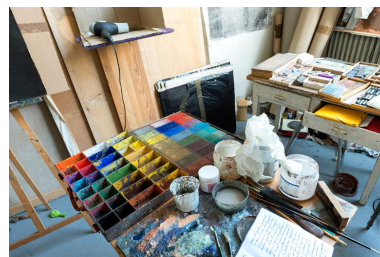
Verrière de l'atelier-logement
situé sur le toit terrasse du
bâtiment A (coté rue Ordener)
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500009NUC4A



Vue d'un atelier (4e
étage, bâtiment A)
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500011NUC4A



Atelier de Jean-Baptiste
Sécheret (4e étage, bâtiment A)
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500012NUC4A



Boîte de pastels dans l'atelier
de Jean-Baptiste Sécheret
(4e étage, bâtiment A)
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500013NUC4A



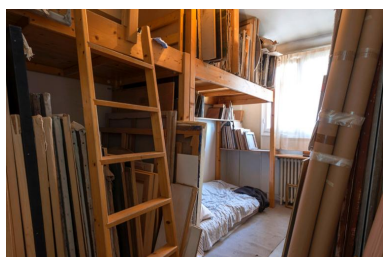
Vue générale de l'atelier de J-B Sécheret (4e étage, bâtiment A)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500014NUC4A



Détail de la cuisine située dans l'atelier de J-B Sécheret (4e étage, bâtiment A)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500015NUC4A



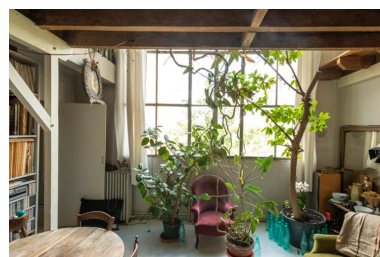
Mezzanine de l'atelier de J-B Secheret (4e étage, bâtiment A)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500016NUC4A



Réserve à tableaux (mezzanine atelier J-B Secheret)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500017NUC4A



Vue générale d'un atelier (bâtiment B, rez-de-chaussée)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500018NUC4A



Vue de la pièce de séjour de l'atelier-logement du peintre Pierre Faure
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500019NUC4A



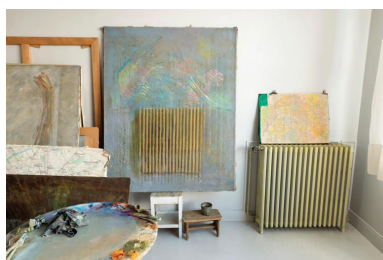
Détail d'une verrière
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500020NUC4A



Vue de l'atelier du peintre Pierre Faure
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500021NUC4A



Détail de la balustre de la fenêtre (atelier Pierre Faure)
 Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20187500022NUC4A



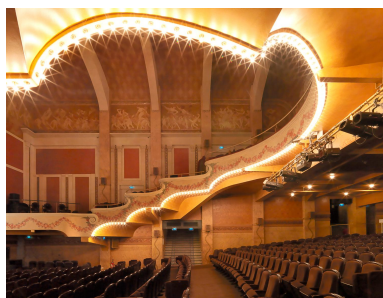
Toiles dans l'atelier de Pierre Faure
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500023NUC4A



Détails dans l'atelier de Pierre Faure
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500024NUC4A



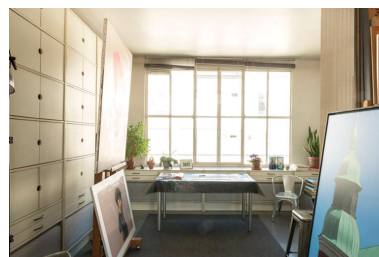
Palette dans l'atelier de Pierre Faure
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500025NUC4A



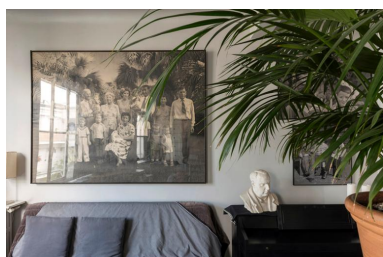
Pinceaux dans l'atelier de Pierre Faure
Phot. Stéphane Asseline
IVR11_20187500061NUC4A



Pigments dans l'atelier
de Pierre Faure
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500027NUC4A



Verrière dans l'atelier du peintre XXX
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500028NUC4A



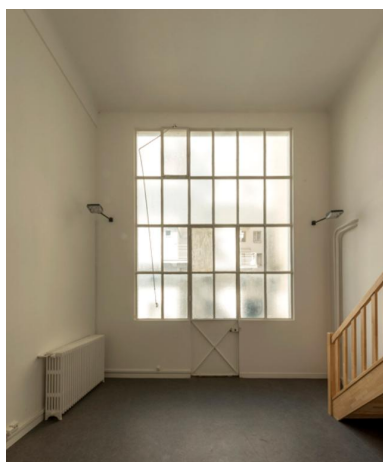
Vue générale de
l'atelier du peintre XXX
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500029NUC4A



Vue générale de l'atelier
de la peintre YYY
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500030NUC4A



Vue de détail de l'atelier
de la peintre YYY
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500031NUC4A



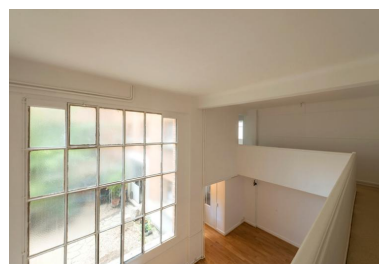
Intérieur d'un atelier de sculpteur (inoccupé), rez-de-chaussée du bâtiment central

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500032NUC4A



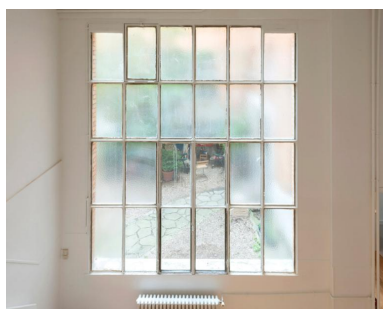
Intérieur d'un atelier de sculpteur (inoccupé) porte ouverte, rez-de-chaussée du bâtiment central

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500033NUC4A



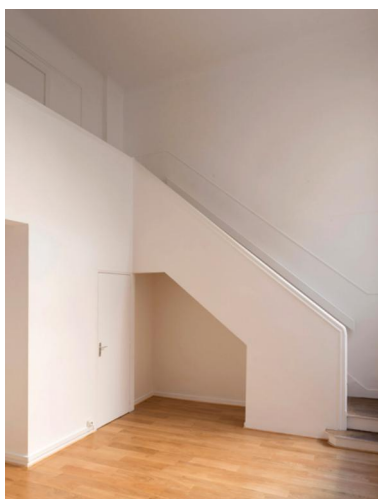
Vue prise depuis la mezzanine d'un atelier en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500034NUC4A



Verrière d'un atelier (inoccupé) en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500035NUC4A



Départ de l'escalier d'un atelier (inoccupé) en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20187500036NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Ateliers d'artistes en Ile-de-France (IA00141411)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Anne-Laure Sol, Constance Py-Fauvet

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Elevation de la façade rue Ordener

Référence du document reproduit :

- **Elevation de la façade rue Ordener**
VO 12 414 "Société Montmartre aux artistes"
Archives de Paris : VO 12 414

IVR11_20187500055NUC4A

Auteur de l'illustration : Stéphane Asseline

Date de prise de vue : 2018

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elevation de la façade principale sur cour

Référence du document reproduit :

- **Elevation de la façade principale sur cour**
VO ¹² 414 "Société Montmartre aux artistes"
Archives de Paris : VO12 414

IVR11_20187500056NUC4A

Auteur de l'illustration : Stéphane Asseline

Date de prise de vue : 2018

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail des marches conduisant du hall à la première cour

IVR11_20187500046NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale de la façade côté rue

IVR11_20187500037NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue rapprochée du bâtiment central

IVR11_20187500038NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



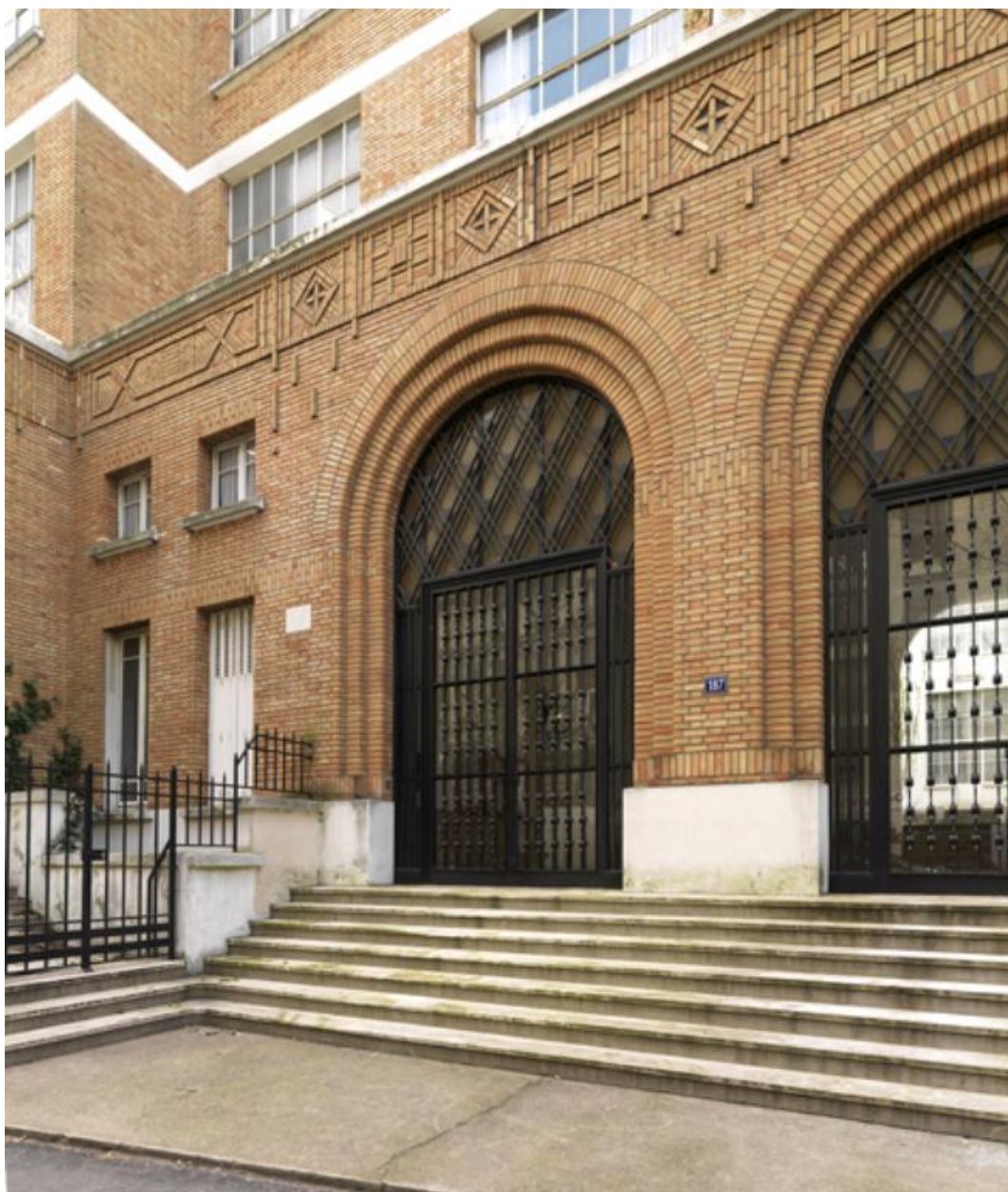
Vue du pavillon latéral prise depuis la rue

IVR11_20187500039NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de la porte située à gauche de l'entrée principale

IVR11_20187500040NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'extrémité gauche de la façade principale

IVR11_20187500041NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue intérieure du patio situé à l'extrémité gauche du bâtiment

IVR11_20187500042NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue intérieure du patio situé à l'extrémité droite du bâtiment

IVR11_20187500043NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



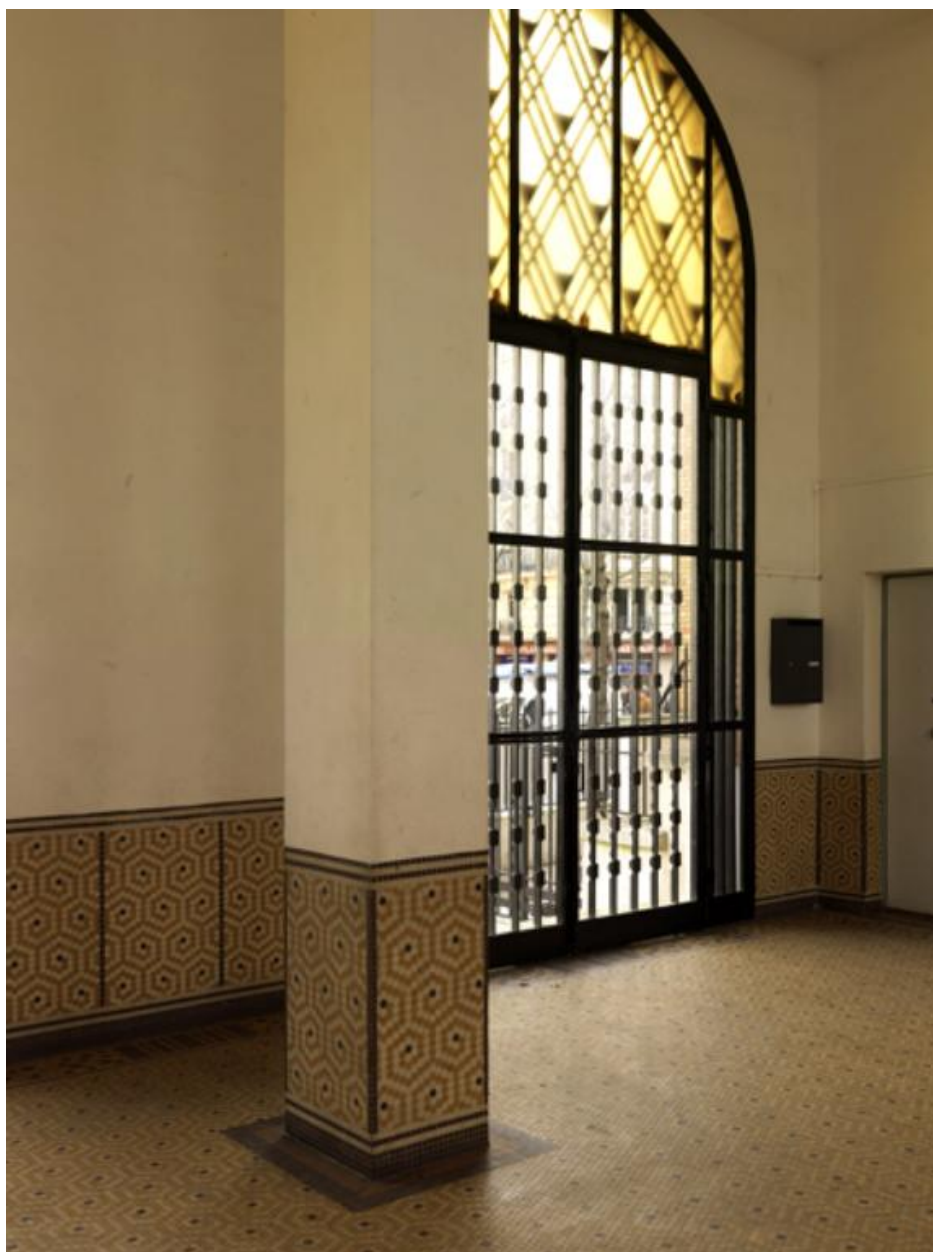
Hall d'entrée (côté droit)

IVR11_20187500044NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Face interne d'une des portes fermant la façade principale

IVR11_20187500045NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue du pavement du hall d'entrée

IVR11_20187500047NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des coursives (arrière du bâtiment principal)

IVR11_20187500048NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des toits sur pilotis protégeant les accès aux escaliers du bâtiment principal

IVR11_20187500049NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des toits sur pilotis (côté droit)

IVR11_20187500050NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des verrières des ateliers de sculpteurs (batiment central, côté droit)

IVR11_20187500051NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de la cour reliant le bâtiment principal au bâtiment central

IVR11_20187500052NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des coursives du bâtiment C et de la cour boisée

IVR11_20187500053NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de la dernière cour (bordant le bâtiment C))

IVR11_20187500054NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de la dernière cour (bâtiment C) (2)

IVR11_20187500006NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue prise depuis les coursives du bâtiment A (3e étage)

IVR11_20187500001NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue prise depuis les coursives du bâtiment principal (3e étage) (2)

IVR11_20187500002NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des verrières du bâtiment central (B) prise depuis les coursives du bâtiment A

IVR11_20187500003NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue des coursives du bâtiment A prise depuis le toit du bâtiment B

IVR11_20187500004NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Mention de la répartition des ateliers (escalier bâtiment A)

IVR11_20187500005NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Toit terrasse du bâtiment A

IVR11_20187500007NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Toit terrasse et verrière du dernier étage du bâtiment A

IVR11_20187500008NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Entrée de l'atelier-logement situé sur le toit terrasse du bâtiment A

Référence du document reproduit :

- **Habitant**

Au mois de juin 2017, l'atelier était occupé par Sarah Trouche (artiste plasticienne/ sarah.trouche@gmail.com)

IVR11_20187500010NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Verrière de l'atelier-logement situé sur le toit terrasse du bâtiment A (coté rue Ordener)

IVR11_20187500009NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'un atelier (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500011NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Atelier de Jean-Baptiste Sécheret (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500012NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Boite de pastels dans l'atelier de Jean-Baptiste Sécheret (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500013NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale de l'atelier de J-B Sécheret (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500014NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail de la cuisine située dans l'atelier de J-B Sécheret (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500015NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Mezzanine de l'atelier de J-B Secheret (4e étage, bâtiment A)

IVR11_20187500016NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Réserve à tableaux (mezzanine atelier J-B Secheret)

IVR11_20187500017NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale d'un atelier (bâtiment B, rez-de-chaussée)

IVR11_20187500018NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de la pièce de séjour de l'atelier-logement du peintre Pierre Faure

IVR11_20187500019NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail d'une verrière

IVR11_20187500020NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'atelier du peintre Pierre Faure

IVR11_20187500021NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail de la balustre de la fenêtre (atelier Pierre Faure)

IVR11_20187500022NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Toiles dans l'atelier de Pierre Faure

IVR11_20187500023NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détails dans l'atelier de Pierre Faure

IVR11_20187500024NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



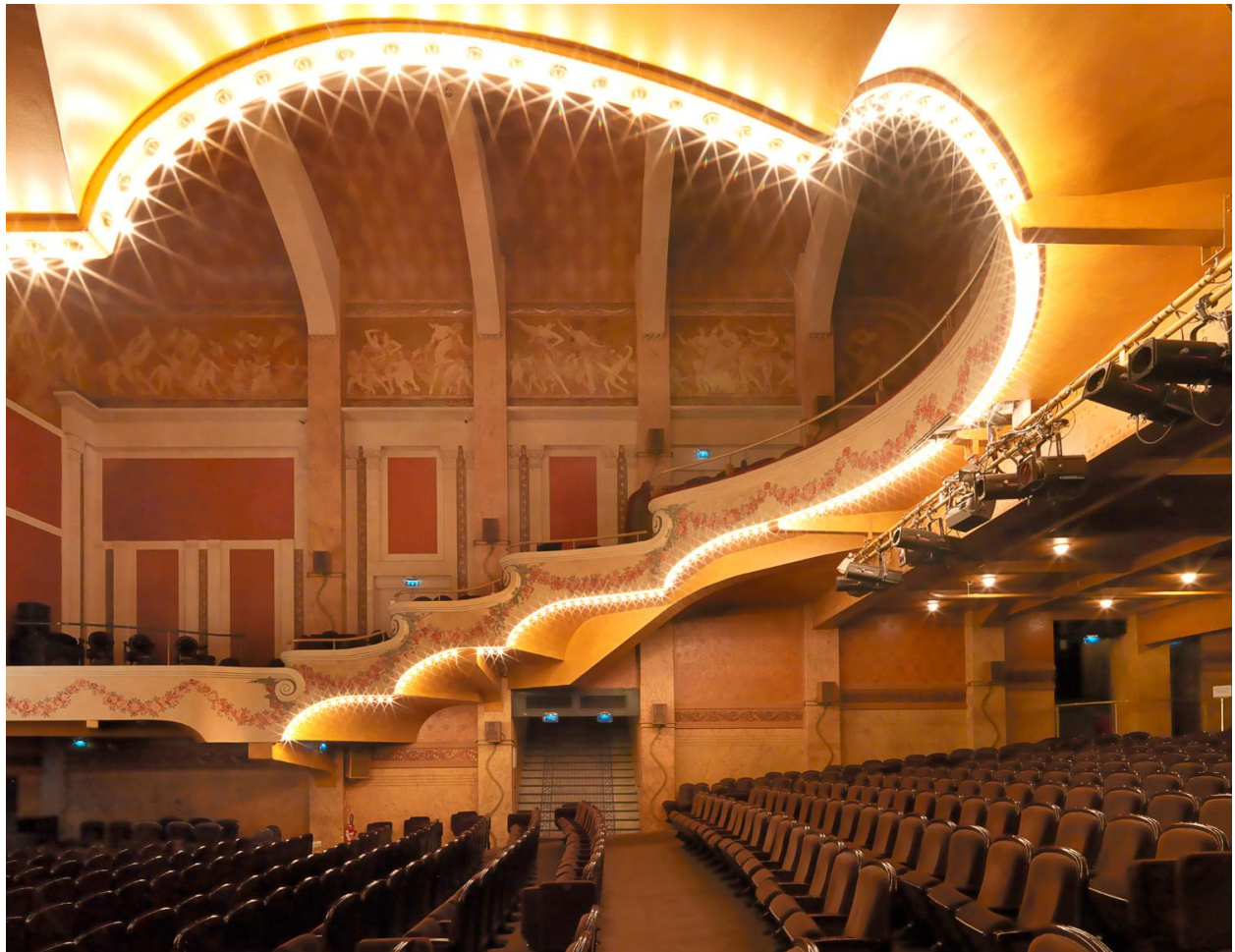
Palette dans l'atelier de Pierre Faure

IVR11_20187500025NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pinceaux dans l'atelier de Pierre Faure

IVR11_20187500061NUC4A

Auteur de l'illustration : Stéphane Asseline

Date de prise de vue : 2018

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pigments dans l'atelier de Pierre Faure

IVR11_20187500027NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Verrière dans l'atelier du peintre XXX

IVR11_20187500028NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale de l'atelier du peintre XXX

IVR11_20187500029NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale de l'atelier de la peintre YYY

IVR11_20187500030NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



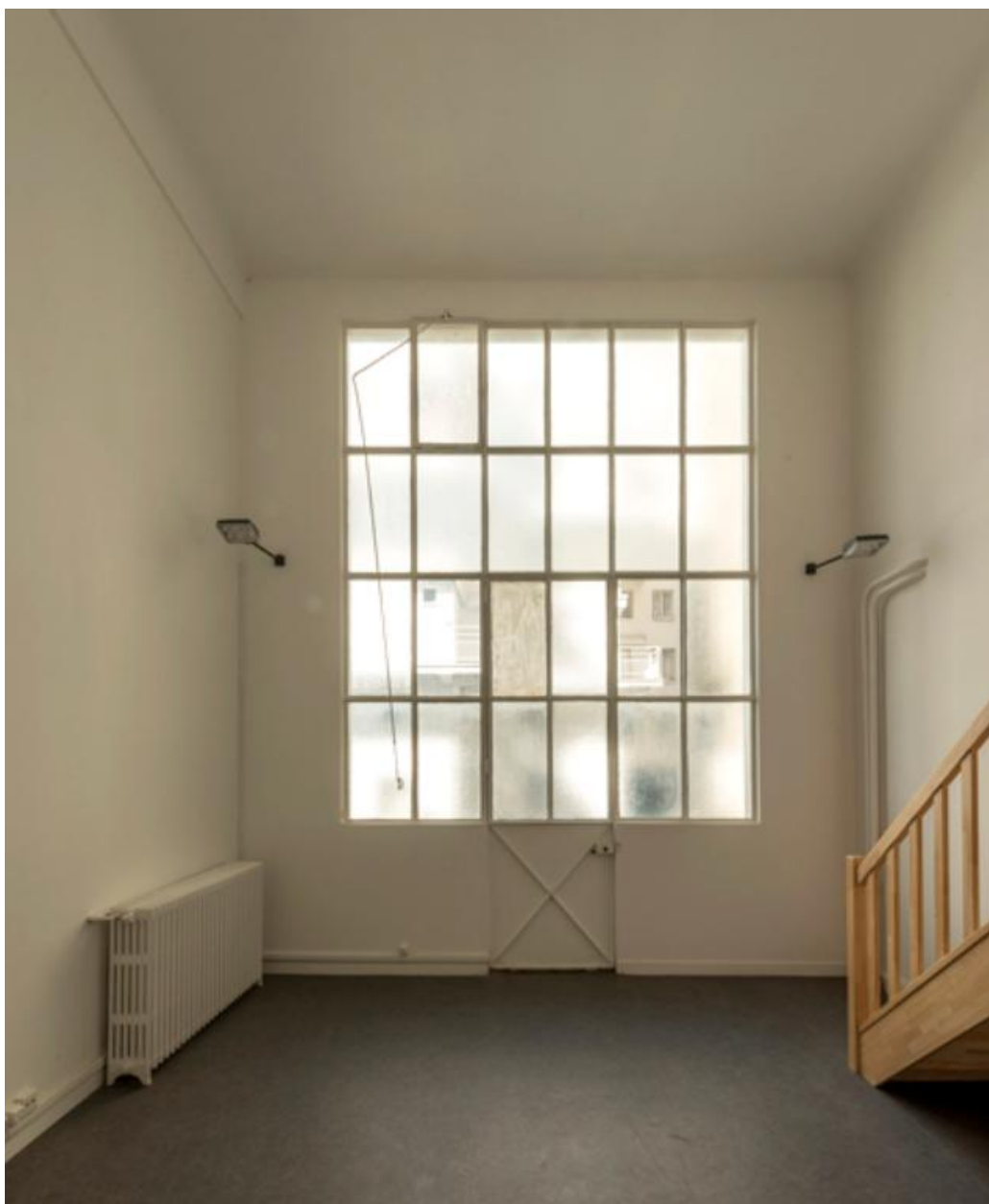
Vue de détail de l'atelier de la peintre YYY

IVR11_20187500031NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Intérieur d'un atelier de sculpteur (inoccupé), rez-de-chaussée du bâtiment central

IVR11_20187500032NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Intérieur d'un atelier de sculpteur (inoccupé) porte ouverte, rez-de-chaussée du bâtiment central

IVR11_20187500033NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue prise depuis la mezzanine d'un atelier en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

IVR11_20187500034NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Verrière d'un atelier (inoccupé) en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

IVR11_20187500035NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Départ de l'escalier d'un atelier (inoccupé) en rez-de-chaussée (bâtiment A, côté droit)

IVR11_20187500036NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2018

; (c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation